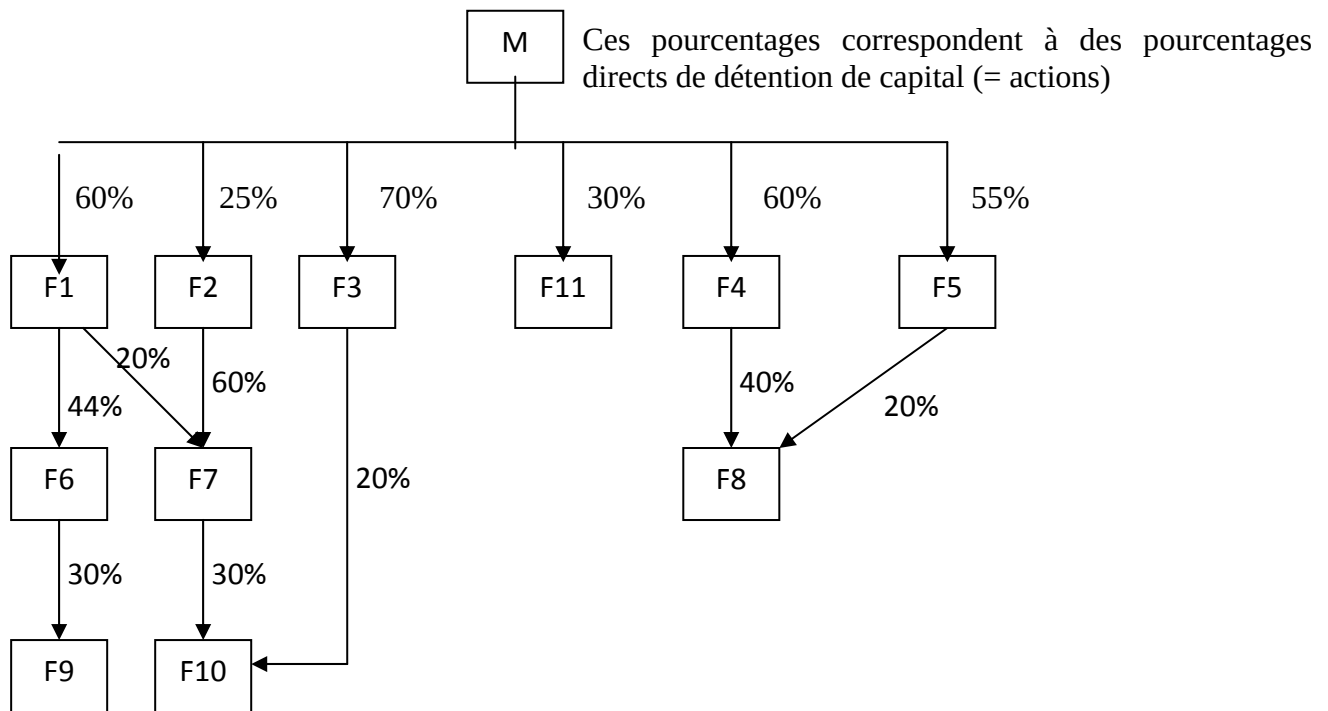


DOSSIER 5 : Consolidation en normes françaises

EXERCICE 1 – Périmètre de consolidation cas M



De plus, on sait que :

- la société M détient 5 000 actions ordinaires et 6 000 actions à droit de vote double dans F5. Le capital de cette filiale est composé de 10 000 actions ordinaires et 10 000 actions à droit de vote double.
- Le contrôle de la société F2 est partagé en commun avec deux autres sociétés (existence d'un accord contractuel). Il s'agit d'une filiale commune de gestion appartenant à trois groupes concurrents.
- La société M détient 4 000 actions ordinaires et 6 500 actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans le capital de F3. Le capital de cette filiale est composé de 7 000 actions ordinaires et 8 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
- Pour F6, aucun autre actionnaire ne détient une part supérieure à 44 % des droits de vote

Présentez dans un tableau, selon les normes françaises, le pourcentage de contrôle, le pourcentage d'intérêts, le type de contrôle et la méthode de consolidation retenue.

EXERCICE 2 – Bilan consolidé en normes françaises

La société PRUNE est un acteur régional important dans la production et la commercialisation de produits à base de jus pressé. Elle a développé un réseau de participations dans des sociétés de distribution.

Au 31/12/20N, elle détient les 3/4 du capital de FRUCTALOSE et possède également 20 % des titres de la société PAPAYE. Ces participations sont détenues depuis la constitution de ces deux sociétés.

Bilans individuels simplifiés au 31/12/N :

	Prune	Fructalose	Papaye
Immobilisations incorporelles	2 000		
Immobilisations corporelles	12 800	2 900	1 400
Immobilisations financières	6 000	360	
Actif circulant	11 190	2 140	2 200
TOTAL	31 990	5 400	3 600
Capital	14 890	3 000	1 800
Réserves	3 000	600	200
Résultat	1 200	360	250
Dettes	12 900	1 440	1 350
TOTAL	31 990	5 400	3 600

Les immobilisations financières de Prune incluent :

- Les titres Fructalose : 2 250
- Les titres Papaye : 360
- D'autres titres de sociétés non consolidés pour le reste.

- 1. Détaillez le périmètre de consolidation du groupe.**
- 2. Procédez au partage des capitaux propres.**
- 3. Établissez le bilan consolidé du groupe.**
- 4. Quelle est la signification des différentes méthodes de consolidation ?**
- 5. Comment calculer le chiffre d'affaires consolidé et le résultat consolidé ?**

EXERCICE 3 – Retraitement du crédit-bail

La société F1 loue depuis le 1er janvier N-6 un local destiné à son siège social : les loyers annuels sont de 1 250 000 € payables en fin de période le 31/12 de chaque année. Au bout de 10 ans (le 01/01/N+4), la société a la possibilité de racheter l'immeuble pour une valeur résiduelle de 50 000 €.

Tableau d'amortissements de l'emprunt équivalent (arrondis à l'euro)

Échéances (31/12)	Annuité	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû
N-6	1 250 000	434 376	815 624	9 184 376
N-5	1 250 000	398 948	851 052	8 333 324
N-4	1 250 000	361 980	888 020	7 445 304
N-3	1 250 000	323 406	926 594	6 518 711
N-2	1 250 000	283 157	966 843	5 551 868
N-1	1 250 000	241 160	1 008 840	4 543 028
N	1 250 000	197 338	1 052 662	3 490 367
N+1	1 250 000	151 613	1 098 387	2 391 980
N+2	1 250 000	103 902	1 146 098	1 245 882
N+3	1 250 000	54 118	1 195 882	50 000
Total	12 500 000	2 550 000	9 950 000	

La valeur de l'immeuble est fixée à 10 000 000 € (dont 2 000 000 € de terrain) au moment de l'entrée dans les locaux. Si F1, possédait la construction elle serait amortie de façon régulière sur 25 ans. Utilisez 25 % comme taux d'impôt sur les bénéfices.

Après avoir explicité vos calculs, passer les écritures de retraitement du crédit-bail dans le journal de consolidation concernant l'exercice N.